

## Le pâturage est bon pour la santé – pour les veaux aussi

Au Liebensberg, les veaux ont le droit d'aller au pâturage. C'est l'endroit préféré de ces animaux de pâture. Ils peuvent chercher la nourriture eux-mêmes et bouger, ont la lumière du soleil et le contact avec des veaux de leur âge. Les veaux aiment bien aussi s'ébattre de temps à autre, ce qui nécessite de l'espace et un sol adhérent.



La famille Hübscher a un élevage de 75 vaches laitières en stabulation libre dans leur ferme à Bertschikon ZH. Durant les trois premières semaines, les veaux sont dans des igloos individuels avec un contact visuel, puis ils sont mis en groupe sur une litière profonde. Les veaux d'engraissement mâles sont vendus à 75 kg à un engraisseur, tandis que les femelles vont vers l'âge de cinq mois dans une autre exploitation pour l'élevage sous contrat et reviennent plus tard avant la mise bas dans l'exploitation.



*Les veaux passent trois à quatre semaines dans des igloos*

Après la naissance, l'agriculteur retire immédiatement les veaux de la mère pour éviter un attachement mère-veau. S'il laissait les veaux téter la mère, la douleur de la séparation serait par la suite plus grande. La mère ressent alors l'absence du veau qui doit s'habituer à boire au seau. Il boit moins de lait et s'affaiblit. «Tant qu'à faire, il faudrait laisser le veau téter la mère pendant longtemps», conclut l'agriculteur.

### **Lait caillé à volonté**

Les veaux vont directement du box de mise bas dans les igloos. Durant leurs premières heures de vie, on leur donne le colostrum de la mère qui contient les anticorps nécessaires pour combattre les germes présents dans l'étable. C'est dans les premières heures après la naissance que le colostrum contient le plus d'anticorps et que le veau peut mieux les absorber. Ensuite les veaux continuent d'être nourris avec le lait de leur propre mère. Au bout de quatre jours, les veaux sont nourris avec le lait du réservoir de collecte qui est acidifié avec «Schaumacid», un mélange d'acides. L'acidification du lait empêche la propagation des germes dans le lait et permet de le conserver, elle stabilise également la flore gastro-intestinale. Les veaux reçoivent ce lait caillé deux fois par jour et le seau nourrisseur reste jusqu'au prochain repas suspendu à la clôture. Il contient suffisamment de lait pour que les veaux puissent téter la tétine quand ils ont faim. «L'alimentation à volonté rend les veaux plus résistants, car elle leur apporte plus d'énergie», explique Hübscher.



### L'igloo pour protéger des maladies

Détenus dans un igloo, les veaux sont à l'air libre et séparés les uns des autres. Le détenteur des animaux a placé les igloos légèrement éloignés les uns des autres pour empêcher les veaux de se lécher. Cela les protège un peu des maladies infectieuses bovines. Comme l'effet du colostrum décroît quelques jours après la naissance, le veau arrive bientôt dans une phase délicate. Son propre système immunitaire n'est pas encore complètement développé et rend le veau particulièrement réceptif aux infections gastro-intestinales et pulmonaires. L'endroit où les igloos sont installés est bétonné. Cela permet non seulement de collecter les matières fécales et l'urine pour les apporter sur le tas de fumier ou à la fosse à purin, mais aussi de nettoyer le sol. L'agriculteur nettoie automatiquement les igloos après chaque départ des animaux avec de l'eau chaude et, au besoin, avec un désinfectant. Pour les sécher, il les met en position verticale au soleil dont les rayons UV ont un effet désinfectant.



À l'âge de trois à quatre semaines, le système immunitaire du veau est mieux développé et l'agriculteur les met en groupe sur de la litière profonde dans l'ancienne étable à l'attache. Ici aussi, ils ont du lait caillé dans un seau avec une tétine pour en consommer à volonté. Certains tètent 15 à 18 litres par jour. «Malgré le lait à volonté, les animaux commencent à manger beaucoup de foin», relate l'agriculteur. Il favorise le développement de la panse et facilite ensuite le sevrage du lait. Du fait du grand volume de l'étable et des nombreuses fenêtres, l'air est de bonne qualité. «Il doit être sec», souligne-t-il. Pour cette raison, il a installé, au-dessus de l'ancien canal à lisier flottant, une grille sous la litière profonde. À l'âge d'environ deux mois, les veaux sont placés dans un box doté d'une aire d'affouragement avec des animaux plus grands. Ils ne se tiennent donc plus uniquement sur de la paille douce, mais usent leurs onglons sur le sol en béton. Dans ce box, les veaux reçoivent de l'ensilage, en dehors du foin, et la quantité de lait est réduite progressivement.





«Le pâturage est bon pour les veaux», déclare l'agriculteur avec conviction. La lumière du soleil est essentielle à la production de vitamine D qui est nécessaire à la formation des os. Les veaux ne s'habituent pas seulement à manger de l'herbe, mais aussi à toutes les «routines». Ils comprennent plus facilement que la clôture produit une décharge. Si par exemple, les bovins n'arrivent au pâturage qu'à l'âge d'un an, ils ne perçoivent souvent pas le fil sur la clôture et la forcent. En hiver, les veaux peuvent passer du temps soit sur un parcours extérieur stabilisé soit, s'il fait sec, dans un pâturage avec une

clôture solide que la neige n'affaisse pas. Comme les veaux paissent souvent dans les mêmes pâtures à proximité de la ferme et qu'ils n'ont pas encore d'immunité contre les vers, ils courent le risque d'être infestés. Au Liebensberg, on administre aux veaux un bol contre les vers pulmonaires à action longue durée. Bien géré, le pâturage présente de nombreux avantages tant sur le plan comportemental que pour la santé des animaux.

### **Adresse de l'exploitation**

Maya et Martin Hübscher, Liebensberg 42, 8543 Bertschikon TG  
tél. 052 375 27 29, [info@huebscher-liebensberg.ch](mailto:info@huebscher-liebensberg.ch)

### **Auteur et photos**

Michael Götz, Dr ing. agr., M. Goetz journaliste agricole indépendant SARL, Säntisstrasse 2a, 9034 Eggersriet SG, tél. 071 877 22 29, [migoetz@paus.ch](mailto:migoetz@paus.ch), [www.agrarjournalist.ch](http://www.agrarjournalist.ch)

### **Editeur et renseignements supplémentaires**

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, Case postale, 4018 Bâle, tél. 061 365 99 99, Fax 061 365 99 90, compte CCP 40-33680-3, [psa@protection-animaux.com](mailto:psa@protection-animaux.com), [www.protection-animaux.com](http://www.protection-animaux.com)